

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 19 MAI 2021**

Les membres du Conseil municipal de CARGESE, régulièrement convoqués le douze mai deux mille vingt-et-un, sont réunis, l'an deux mille vingt-et-un, le dix-neuf mai, à quatorze heures, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de François **GARIDACCI**.

Membres : 15

Secrétaire de séance : Emmanuelle PERONI

N°2021/31

MEMBRES PRÉSENTS	
GARIDACCI François	NEGRONI-DESINI Vannina
FRIMIGACCI-PERONI Emmanuelle	ALESSANDRI Jérôme
POGGI Dominique	ALESSANDRI Stéphanie
MIGEVANT Pierre-Jean	SUSINI Ange
MEMBRES ABSENTS	
DRAGACCI-CODACCIONI Hélène	COLONNA DE LECA CRISTINACCE Frédéric
PAOLI Jean-Paul	ZANETTACCI Alexia
FRIMIGACCI Lucie	CINOTTI Sandrine
ZANNETTI Pierre	
MEMBRES REPRÉSENTÉS	
FRIMIGACCI Lucie donne procuration à POGGI Dominique	
DRAGACCI-CODACCIONI Hélène donne procuration à ALESSANDRI Jérôme	
CINOTTI Sandrine donne procuration à NEGRONI-DESINI Vannina	
PAOLI Jean-Paul donne procuration à FRIMIGACCI-PERONI Emmanuelle	

OBJET : Décision modificative budget M14 (2).

Monsieur le Maire rappelle aux élus que le « Drapeau de Carghjese » a fait l'objet d'une première campagne de restauration au sein du Centre de Conservation–restauration du Patrimoine Mobilier de Corse, situé à Calvi.

Monsieur le Maire poursuit en indiquant que ces travaux de restauration ont permis de découvrir que la bordure bleue de la pièce a été repliée sur elle-même, mais également que le drapeau était ainsi donc d'une dimension plus grande à l'origine. C'est pourquoi il est envisagé de poursuivre le travail portant sur ledit drapeau, afin que la bordure bleue soit dépliée et restaurée, compte tenu de son état dégradé.

Monsieur le Maire précise enfin que, dans la mesure où cette nouvelle restauration est inattendue, les crédits nécessaires, soit 11 294, 40 euros, ne sont pas prévus sur l'article budgétaire dédié, et propose ainsi de remédier à cette situation via le vote d'une décision modificative, dont le détail est déposé sur la table du Conseil.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE la décision modificative n°2 qui concerne le budget M14 **2021, telle que** présentée en séance.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour 12 dont 4 procurations.

Le Maire,
François GARIDACCI

